

aux États-Unis, et avec le commissaire Jean Rey, récemment élu président de la Commission économique européenne.

Je compte aussi avoir d'autres entretiens avec les ministres britanniques à ce sujet, ainsi qu'à propos de la question importante de l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Nous sommes en rapports étroits avec le gouvernement britannique, afin d'être sûrs que les intérêts commerciaux du Canada retiennent toute l'attention voulue.

Je passe maintenant à la question du blé, sur laquelle je me suis beaucoup penché ces derniers jours, ce que je continuerai de faire.

Tout d'abord, permettez-moi d'expliquer clairement les modalités du nouvel accord international censé entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1968. Vous savez que, malgré le maintien des dispositions administratives de l'ancien accord international sur le blé, les dispositions relatives aux prix ont été abrogées le 31 juillet dernier, comme je l'ai annoncé ici. A ce sujet, les honorables députés voudront bien consulter le hansard du 7 avril, à la page 14643 et celui du 5 juin à la page 1134.

Une extension des prix minimums de l'accord de 1962 n'était pas acceptable au Canada et aux autres pays exportateurs qui, au sein de la négociation Kennedy, tentaient d'obtenir des prix plus élevés pour le blé. En fait, accepter à ce moment-là l'ancien éventail de prix moins élevés aurait nui aux efforts visant à obtenir une hausse des prix lors des discussions à Genève. La position du Canada a été établie avec les représentants des groupes d'agriculteurs de l'Ouest qui étaient à Genève lors des négociations.

Comme je l'ai dit à la Chambre en d'autres occasions, nous avons réussi à obtenir une hausse de 21c. de l'éventail des prix fixés par l'ancien accord international sur le blé, et j'insiste encore une fois là-dessus: c'était une hausse de l'éventail des prix. Cet accord a été signé par 17 pays, y compris les principaux exportateurs et importateurs commerciaux.

En annonçant les termes de l'accord et à d'autres occasions, j'ai souligné que les prix exacts du commerce du blé dans les limites de prix précitées seraient fixés d'après l'offre et la demande. Par exemple, voici ce que j'ai dit en réponse à une question du député de Burnaby-Coquitlam:

● (3.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, le député comprend sans doute qu'il s'agit là de chiffres minimums et maximums entre lesquels varient les prix sur les marchés internationaux. Le prix mondial dépend encore en grande partie de l'offre et de la demande, compte tenu, évidemment, des prix maximums et minimums cités ici.

Une conférence de négociation a eu lieu ensuite à Rome en juillet et en août en vue

de transformer l'accord de Genève en un véritable accord international, incorporant les engagements quant aux prix et à l'aide alimentaire négociés à Genève dans la négociation Kennedy. Cinquante-deux pays ont envoyé des représentants à la conférence de Rome, y compris tous les signataires de l'accord de Genève. Le nouvel accord sur les céréales doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1968. Ce n'était pas la date que préférait le Canada, et nous avons beaucoup insisté lors des pourparlers à Genève et à Rome pour obtenir une date moins éloignée. Toutefois, certaines procédures constitutionnelles d'autres pays et en particulier les décisions que devaient encore prendre les pays membres de la Communauté économique européenne n'ont pas permis de fixer une date moins éloignée pour l'entrée en vigueur de l'accord en question.

Dans l'intervalle et en attendant que le nouvel accord entre en vigueur, il est indispensable de maintenir la stabilité du marché et d'assurer des prix satisfaisants.

La tendance à la baisse des prix du blé, ces derniers mois, m'a vivement inquiété. Ce qui me préoccupe notamment, c'est que les cours du blé sur les marchés mondiaux soient légèrement inférieurs aux prix minimums dont il a été convenu lors de la négociation Kennedy, même s'ils sont sensiblement au-dessus du minimum de l'ancien Accord sur le blé qui était de \$1.74½ pour le blé n° 1 du Nord.

Ce n'est pas le Canada qui est à l'origine de la tendance à la baisse; il a plutôt été obligé d'abaisser ses prix pour soutenir la concurrence des autres exportateurs.

C'est dans cette conjoncture que j'ai rencontré le 12 septembre, à Washington, M. Orville Freeman, secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, et l'ambassadeur William Roth, représentant spécial des États-Unis pour les négociations commerciales.

La Chambre se rappellera qu'à la suite de ces réunions, une plus grande confiance s'est manifestée chez les acheteurs d'outre-mer. Le climat du marché s'est amélioré et les prix d'exportation du Canada et des États-Unis ont monté de 2¼c. le boisseau.

Présentement, le prix du blé n° 1 du Nord est de ¾c. inférieur au minimum fixé dans le nouvel accord, prix de base en magasin à la tête des Lacs. Du moins, il en était ainsi plus tôt aujourd'hui.

M. Woolliams: Quel est le prix aujourd'hui à la tête des Lacs?

L'hon. M. Winters: Il est peut-être de 1c. de plus depuis cet après-midi.

M. Woolliams: Je n'ai pas entendu quel prix vous avez indiqué.